

ADHESION POUR LA RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE ET/OU ASSURANCE D'ENTREPRISE

Nom du proposant :

Adresse postale :

Ville:

Province/Territoires:

Code postal:

Téléphone:

Courriel:

Veillez informer BMS si vos coordonnées ont changé afin de continuer à recevoir des renseignements sur votre assurance

Détails sur l'entreprise

Remplissez cette section **seulement si vous exploitez votre propre entreprise** (p. ex., en tant qu'entrepreneur indépendant ou propriétaire d'entreprise). **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie.

Entité / Nom d'entreprise:

Emplacement (si l'adresse est différente de celle qui précède) :

City:

Province/Territoire:

Code postal:

Renseignements sur le membre

Afin d'être admissible à cette police d'assurance, vous devez faire partie d'Orthophonie et Audiologie Canada (OAC). Sinon, la présente police est nulle

Veillez confirmer que vous comprenez et acceptez les critères d'admissibilité.

Êtes-vous membre en règle d'Orthophonie et Audiologie Canada?

Oui Non

numéro de membre:

Veillez choisir une des options suivantes:

Orthophoniste

Audiologiste

Aide en sante de la communication

Autre (Veillez fournir les détails):

Détails sur la partie proposante

Est-ce que vous fournissez des services en-personne aux clients à l'extérieur du Canada? Oui Non
Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails.

Est-ce que vous et/ou votre entreprise fournies des services par télé-pratique aux clients à l'extérieur du Canada? Oui Non

La police d'assurance de responsabilité professionnelle de l'OAC s'applique aux services de télé-pratique offerts au Canada.

Lors de la prestation des services de télé-pratique et que pour votre couverture d'assurance s'applique, vous devez respecter les règlements professionnels de votre juridiction (exemple : la province dans laquelle vous habitez ou fournissent des services) et de la juridiction où se trouve votre patient, le cas échéant.

Est-ce que vous fournissez des services professionnels qui ne relevant pas du cadre d'orthophonie, d'audiologie ou de aides à la santé de communication pour lesquels vous avez besoin d'une couverture d'assurance? Oui Non
Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails.

Une demande d'assurance de responsabilité professionnelle, responsabilité civile générale et/ou de dommages de biens a-t-elle déjà été refusée ou annulée ? Oui Non
Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails.

Avez-vous déjà subi un préjudice lié à la responsabilité professionnelle, de responsabilité civile générale, ou de dommages de biens et encore avez-vous déjà fait l'objet d'une réclamation du genre ? Veuillez sélectionner « oui » seulement si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS.
Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails.

Avez-vous eu connaissance d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'un manquement aux devoirs qui pourrait donner lieu à une réclamation contre vous ? Veuillez sélectionner « oui » seulement si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS.
Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails.

Assurance responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle (PLI) vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité pour les blessures ou dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle qui est survenu de votre capacité professionnelle en tant que Orthophoniste, Audiologiste ou aide en sante de communication. Votre police répond également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre ordre (collège). Type de police : sur base de réclamation.

Comprend:

Dépenses juridiques disciplinaires	150 000\$ par réclamation/ agrégat
Remboursement des défenses criminelles	125 000\$ par réclamation/ agrégat
Fonds de thérapie et de conseil en cas d'agression sexuelle	25 000\$ limite agrégat
Perte de revenu	750\$/jour
Assurance de période prolongée	7 ans automatiquement compris

	Limite de couverture	Cout
Régime 1	2 000 000\$ par réclamation 2 000 000\$ par année	<input type="checkbox"/> 48\$
Régime 2	5 000 000\$ par réclamation 6 000 000\$ par année	<input type="checkbox"/> 53\$
Régime 3	7 000 000\$ par réclamation 8 000 000\$ par année	<input type="checkbox"/> 147\$
Régime 4: Nouveau gradué <i>Disponible uniquement pour les nouveaux diplômés au cours de leur première année d'achat de couverture</i>	2 000 000\$ par réclamation 2 000 000\$ par année	<input type="checkbox"/> aucun

Travaillez-vous **exclusivement** dans le secteur public (exemple : hôpitaux, établissements de soins à long terme, centres de réadaptations, écoles, soins à domicile)? Remarque: Les services fournis doivent être financés par les régimes d'assurance maladie provinciaux / territoriaux et/ou par des programmes fédéraux (exemple: programmes pour les premières nations, les Inuits et les vétérans)

Oui Non

Si oui, un rabais est applicable aux options 2 et 3.

Responsabilité professionnelle pour les cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant (tout professionnel de la sante règlementé) et l'entreprise sont susceptibles d'être nommes dans une poursuite ou une déclaration de réclamation. L'assurance responsabilité professionnelle de clinique protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances. Vous devriez souscrire cette couverture si vous avez des professionnels de la sante qui travaillent pour ou au nom de votre clinique ou fracturent sous le nom de votre clinique. De plus, si vous n'avez pas d'employés mais que vous avez une clinique incorporée, vous devriez également souscrire cette couverture.

Veuillez noter que la couverture doit être achetée par une personne au nom de l'entreprise, des propriétaires, employés et / ou entités commerciales. La limite de couverture est partagée avec votre assurance responsabilité professionnelle individuel.

Est-ce que vous avez besoin de la Responsabilité professionnelle d'entreprises? Oui Non

Est-ce que votre entreprise offre des services professionnels qui ne relèvent pas d'orthophonie, d'audiologie, ou d'aides à la santé en communication? Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails : Oui Non

Nombres de professionnels (employés ou sous-contractants)	Cliniques orthophoniste et audiologiste seulement	Cliniques multidisciplinaires
Travailleur autonome	140\$ <input type="checkbox"/>	Non-applicable <input type="checkbox"/>
Entreprise avec 2-5 professionnels	250\$ <input type="checkbox"/>	350\$ <input type="checkbox"/>
Entreprise avec 6-10 professionnels	400\$ <input type="checkbox"/>	500\$ <input type="checkbox"/>
Entreprise avec 11-15 professionnels	750\$ <input type="checkbox"/>	850\$ <input type="checkbox"/>
Entreprise avec 16-20 professionnels	825\$ <input type="checkbox"/>	925\$ <input type="checkbox"/>
Entreprise avec 20 + professionnels	Reference <input type="checkbox"/>	Reference <input type="checkbox"/>

Responsabilité civile générale

Responsabilité civile générale (CGL) vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de votre bureau. Par exemple, un patient peut glisser et tomber sur un sol mouillé à votre emplacement.

CGL individuelle est recommandé pour les travailleurs autonomes ou des propriétaires d'entreprise sans aucun autre fournisseur de soins de santé délivrant des services sous votre nom.

CGL entreprise est recommandé aux propriétaires d'entreprise avec d'autres prestataires de soins de santé qui fournissent des services sous votre nom.

Police en base de sinistre

Comprend:

Blessures corporelles et dommages matériels	Par limite sélectionné (dommages matériels franchise de 1000\$)
Produits et services complétée	Par limite sélectionné
Responsabilité personnelles et publicitaires	Par limite sélectionné
Frais médicaux	\$50,000 par personne
Responsabilité locative	\$500,000 (franchise 1000\$)
Véhicule n'appartenant pas à l'assuré	Par limite sélectionné
Dommages aux véhicules loués	100 000\$

Est-ce que vous avez besoin d'une assurance responsabilité civile générale? Oui Non
Si oui, sélectionnez une option du tableau ci-dessous:

Nombres de professionnels (employés ou sous-contractants)	Régime 1: 5 000 000\$ par réclamation 6 000 000\$ agrégat	Régime 2: 7 000 000\$ par réclamation 8 000 000\$ agrégat
Travailleur autonome	195\$ <input type="checkbox"/>	259\$ <input type="checkbox"/>
Entreprise avec 2-5 professionnels	225\$ <input type="checkbox"/>	289\$ <input type="checkbox"/>
Entreprise avec 6-10 professionnels	325\$ <input type="checkbox"/>	389\$ <input type="checkbox"/>
Entreprise avec 11-15 professionnels	450\$ <input type="checkbox"/>	514\$ <input type="checkbox"/>
Entreprise avec 16-20 professionnels	600\$ <input type="checkbox"/>	664\$ <input type="checkbox"/>
Entreprise avec 20 + professionnels	Reference <input type="checkbox"/>	Reference <input type="checkbox"/>

ASSURANCE CONTENUS ET VOLS ET DETOURNEMENT (pour individuels et propriétaires)

Contenus couvre les articles habituels d'un bureau, y compris les meubles, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout équipement, inventaire et améliorations locatives.

Vols et détournement protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau / à la clinique.

Pertes d'exploitation assure contre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou d'un dommage physique direct à votre bureau par un péril assuré (par exemple un incendie).

125 000 \$ Limite de contenu à l'emplacement, y compris les améliorations locatives

593 \$ Prime annuelle

Est-ce que vous avez besoins d'assurance de contenus et de vols et détournements? Oui Non
Sélectionnez, si oui:

Contactez BMS si vous avez besoin de:

- Assurance pour bâtiment ou condominium
- Couverture pour tremblements de terre et inondations
- Augmentation de limite de contenus
- Couverture a un autre emplacement
- Couverture bris mécanique

Décès ou invalidité accidentels

Fournit en prestation forfaitaire en cas de décès ou d'invalidité accidentels, y compris la perte ou la perte de l'usage des membres, de la vue, de la parole ou de l'audition.

D'autres avantages auxiliaires, tels que l'allocation de réadaptation, l'allocation de formation professionnelle, l'allocation de garde d'enfant, l'allocation pour équipement de conditionnement physique pour personnes handicapées peuvent être ajoutés pour fournir un ensemble complet et adapté.

Remarque: N'est pas disponible au individuels de l'âge de 70 ans ou plus ou aux membres habitant au Québec.

Couverture: limite 25 000\$ **Prime: 22\$**

Est-ce que vous avez besoin de l'assurance additionnelle pour décès et invalidité accidentels? Oui Non

Si oui, indiquez votre date de naissance:

Cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée

La police responsabilité professionnelle de l'OAC inclut automatiquement une limite de 50 000 \$ pour se protéger en cas de violation de la vie privée et de cyberattaque. Les membres peuvent améliorer leur garantie et augmenter leur limite à 1 000 000 \$.

Aimeriez-vous améliorer et augmenter votre couverture pour vous protéger contre la violation de la vie privée et les cyberattaques en contractant une assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée offrant une limite de 1 M\$? (Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.) Oui Non

Praticiens indépendants Prime annuelle de 105 \$

Entreprise et personnel – Chiffre d'affaires brut de 0 \$ à 500 000 \$ Prime annuelle de 625 \$

Entreprise et personnel – Chiffre d'affaires brut de 500 001 \$ à 1 000 000 \$ Prime annuelle de 914 \$

Entreprise et personnel – Chiffre d'affaires brut de 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$ Prime annuelle de 1 064 \$

Entreprise et personnel – Chiffre d'affaires brut de 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$ Prime annuelle de 1 328 \$

Entreprise et personnel – Chiffre d'affaires brut de 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$ Prime annuelle de 1 509 \$

Entreprise et personnel – Chiffre d'affaires brut de 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$ Prime annuelle de 1 582 \$

Entreprise et personnel — Chiffre d'affaires brut supérieur à 3 000 001 \$ Recommandation Requite

Une franchise de 1 000 \$ s'applique à toutes les options indiquées précédemment.

La limite globale par période de police pour les dommages, les dépenses de réclamation, les pénalités, la cyberextorsion, la perte de protection des données, la perte d'exploitation et les amendes, les dépenses et les coûts liés aux cartes de paiement (norme PCI) : 1 000 000 \$

Mais assujettie à une sous-limite s'appliquant à :

Défense et pénalités en matière réglementaire : 250 000 CAD

Amendes, frais et coûts liés aux cartes de paiement (PCI) : 100 000 CAD (si en conformité avec la norme PCI)

Cyberextorsion : 100 000 CAD

Pertes liées à la protection des données : 100 000 CAD

Pertes d'exploitation : 100 000 CAD

(i) sous-limite des frais de justice : 25 000 CAD

(ii) sous-limite pour les pertes attribuables aux entreprises dépendantes : 10 000 CAD

Individus déclarés : 100 000 \$ Individus déclarés dans l'ensemble pour la responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée des entreprises. 5 000 \$ par personne déclarée pour la responsabilité individuelle en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée : 250 000 CAD

Veuillez noter que la présente police exclut toute perte ou responsabilité découlant ou résultant de tout vol, perte ou séparation de tout appareil informatique portable ou support contenant des données au format électronique, à moins que les données stockées sur cet appareil ou sur ce support soient stockées dans un format crypté.

Une réclamation ou une poursuite en matière de cybersécurité a-t-elle été faite contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle en cours contre vous/votre entreprise? Veuillez sélectionner Oui uniquement si cela n'a pas déjà été signalé à BMS/Beazley.

Si oui, fournissez des détails.

Oui

Non

Avez-vous connaissance de faits, circonstances ou situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Veuillez sélectionner Oui uniquement si cela n'a pas déjà été signalé à BMS/Beazley.

Si oui, fournissez des détails.

Oui

Non

Avez-vous déjà été victime d'une atteinte à la vie privée et/ou un incident de sécurité réseau dans le passé?

Si oui, fournissez des détails.

Oui

Non

Exposé des faits y compris les conditions préalables

Les éléments suivants sont des stratégies d'atténuation des risques importantes et sont requis par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer que les informations suivantes sont exactes :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes de base telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou des installations régulières de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement les données critiques dans un emplacement « hors ligne » (par exemple, une clé USB ou un disque dur) qui ne serait pas affecté par un problème avec notre environnement réel, et je fais/mon entreprise fait des tests pour s'assurer que les sauvegardes sont récupérables.

J'utilise/mon entreprise utilise l'authentification multifacteur (AMF) pour les services hébergés dans le nuage (tels que l'accès au compte de messagerie hébergé dans le nuage) et pour tous les accès à distance à mon réseau ou au réseau de mon entreprise, ou j'utilise/mon entreprise utilise Jane, Clinicmaster ou Practiceperfect.

Je suis/mon entreprise suit et/ou je dispense/mon entreprise dispense une formation de sensibilisation à la cybersécurité au moins une fois par année, y compris l'hameçonnage. Pour les entreprises, cela inclut la formation de toutes les personnes qui ont accès au réseau de votre organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Notez qu'un lien vers une ressource pouvant être utilisée sera inclus sur votre certificat d'assurance.

Pour les systèmes disposant d'un réseau sur site uniquement : J'autorise/mon entreprise autorise uniquement l'accès à distance à notre environnement avec un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement hébergés dans le nuage.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont véridiques exactes.

*Membres qui renouvellent leur police – si vous renouvelez la présente police d'assurance, vous avez 30 jours, dès le début de la police, pour mettre en œuvre l'un des éléments ci-dessus qui ne sont pas actuellement en place. Veuillez noter qu'en cas de réclamation, la couverture dépendra de la mise en œuvre complète.

IL S'AGIT D'UNE CONDITION PRÉALABLE À LA COUVERTURE EN VERTU DE LA PRÉSENTE POLICE SELON LAQUELLE TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSUS SONT SATISFAITS DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE VOTRE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSUS N'EST PAS RESPECTÉ DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE COUVERTURE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Si votre entreprise transfère des fonds électroniquement, BMS vous recommande d'ajouter une couverture contre les instructions frauduleuses – limite de 25 000 \$ pour 190 \$ par année ou une limite 100 000 \$ pour 275 \$ par année. Souhaitez-vous que BMS communique avec vous afin de discuter d'un éventuel devis pour la couverture des instructions frauduleuses? Oui Non

Nouveau! Services de protection juridique

Des conseils juridiques spécialisés pour des questions personnelles et/ou professionnelles sont accessible à un coup de téléphone.

Pour 30 \$/année, les membres d'OAC ont maintenant accès au

Conseils juridiques illimité par téléphone

Accès illimité à une assistance téléphonique confidentiel 24/7 pour parler avec un avocat au sujet de n'importe quel problème légal. Vos questions juridiques n'ont pas besoin d'être liées à votre pratique professionnelle ou à vos polices d'assurance.

150+ Documents Légaux et des modèles en ligne, n'importe quand que vous en avez besoin

Profitez d'une bibliothèque en ligne de modèles personnalisables et de documents juridiques à jour qui ont été rédigés par des avocats.

Examens de documents juridiques

Les avocats examineront vos documents juridiques (par exemple, les contrats) et rédigeront de lettres juridiques simples en votre nom.

Est-ce que vous voulez acheter le forfait de services juridique?

Oui Non

Responsabilité liée aux pratiques d'emploi (gestion)

Employez-vous du personnel administratif ou professionnel? Votre pratique embauche-t-elle des entrepreneurs indépendants, des bénévoles ou des étudiants?

Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris de congédiement injustifié, de discrimination et de harcèlement en milieu de travail.

Est-ce que vous avez besoin de la responsabilité liée aux pratiques d'emploi?

Oui Non

Si oui, complétez les sections ici-bas

	Limite	Franchise	Prime*
Régime 1	100 000\$	1 000\$	<input type="checkbox"/> 250\$ prime annuel
Régime 2	250 000\$	1 000\$	<input type="checkbox"/> 345\$ prime annuel
Régime 3	500 000\$	1 000\$	<input type="checkbox"/> 365\$ prime annuel
Régime 4	1 000 000\$	1 000\$	<input type="checkbox"/> 475\$ prime annuel

*Les tarifs valent pour des cliniques ou des groupes de cliniques appartenant à la même personne et employant 25 personnes ou moins.

Veillez communiquer avec le Groupe BMS si vous souhaitez souscrire une assurance pour des cliniques ou des groupes de cliniques employant plus de 25 personnes.

L'entreprise ou des administrateurs, des dirigeants ou des employés antérieurs ou actuels ont-ils fait l'objet de réclamations ou y en a-t-il en suspens?

Concernant une loi sur l'emploi?

Oui Non

Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails :

Concernant une discrimination ou un harcèlement sexuel sans rapport avec l'emploi?

Oui Non

Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails :

Concernant une discrimination ou un harcèlement sexuel sans rapport avec l'emploi?

Oui Non

Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails :

Déclaration

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé ou refusé de m'émettre ou de nous émettre une forme quelconque d'assurance de responsabilité et que la présente demande fait état des risques connus le jour de sa production.

Je déclare que les déclarations fournies ici sont vraies et exactes à tous les égards, et que je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité de ces mêmes déclarations.

Je déclare être membre en règle d'Orthophonie et Audiologie Canada. S'il s'avère que je ne suis pas membre actif, je conviens que ma police d'assurance est nulle.

Soumettre le présent formulaire ne garantit pas l'assurance à la partie proposante ou à la compagnie, mais il est entendu qu'il constituerait la base du contrat dans le cas où une police serait émise.

La prime d'assurance est conservée intégralement et n'est pas remboursable.

Signature :

Date :

Renseignements sur le paiement

Voici les provinces où la taxe de vente provinciale doit être prélevée :

Les résidents de l'Ontario ajoutent une taxe de vente de 8 %
Les résidents du Québec ajoutent une taxe de vente de 9 %.
Les résidents du Manitoba ajoutent une taxe de vente de 7 %.
Les résidents de Terre-Neuve ajoutent une taxe de vente de 15 %.
Les résidents de la Saskatchewan ajoutent une taxe de vente de 6 %.

Aucune taxe n'est prélevée dans les autres provinces.
La TPS ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Sous-total	\$
Taxe	\$
Montant total joint	\$

Faites votre chèque à l'ordre de BMS Canada Services de Risques Ltée, ou remplissez l'autorisation de prélèvement sur carte de crédit ci-dessous.

Autorisation de prélèvement sur carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou MASTERCARD :

Date d'expiration :

Nom de la personne détentrice :

Signature :

BMS Canada Services de Risques Ltée
825 voies Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Sans frais: 1-855-318-6135
Télécopieur: 613-701-4234
Courriel: sac.insurance@bmsgroup.com